

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D005/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 février 2019

| | |
|-------------------|--|
| Nombre de membres | Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL. Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DEMAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE |
| En exercice : 21 | |
| Présents : 14 | |
| Votants : 16 | |

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUSSELIN, M. KAREB a donné pouvoir à Madame VATINEL

Secrétaire de séance : Madame BINET

Objet : Ressources humaines – adaptation /modification de la charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet

PJ : Charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet

Monsieur le Président indique qu'une charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet a été mise en place par la délibération du conseil communautaire AG2017-31 du 22 juin 2017 afin d'établir les responsabilités des utilisateurs des installations informatiques de l'Intercom et de régler l'usage des systèmes d'information de ses employés.

A cette période, la distinction entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne se faisait pas. Le C.I.A.S. était considéré, à tort, comme un service de l'Intercom et non comme un service public à caractère administratif.

Ainsi, une charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet avait été mise en place pour l'Intercom. L'organisation actuelle : services communs et comité technique commun aux deux entités implique des pratiques et documents de gestions communs. La charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet est donc modifiée afin de s'adapter au contexte.

Sont proposés, l'ajout du logo du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ainsi que sa dénomination à chaque fois que l'Intercom Bernay Terres de Normandie l'était.

Aussi, vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux fichiers et aux libertés ;

Vu la délibération n°AG2017-31 du 22 juin 2017 adoptant la charte informatique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les avis favorables du Comité Technique commun au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du 13 juin 2017 et du 15 janvier 2019 ;

Considérant que l'organisation actuelle résultant des services communs et du comité technique commun à l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie implique des pratiques et documents de gestions communs ;

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Adopte la charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190305-19D005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2019